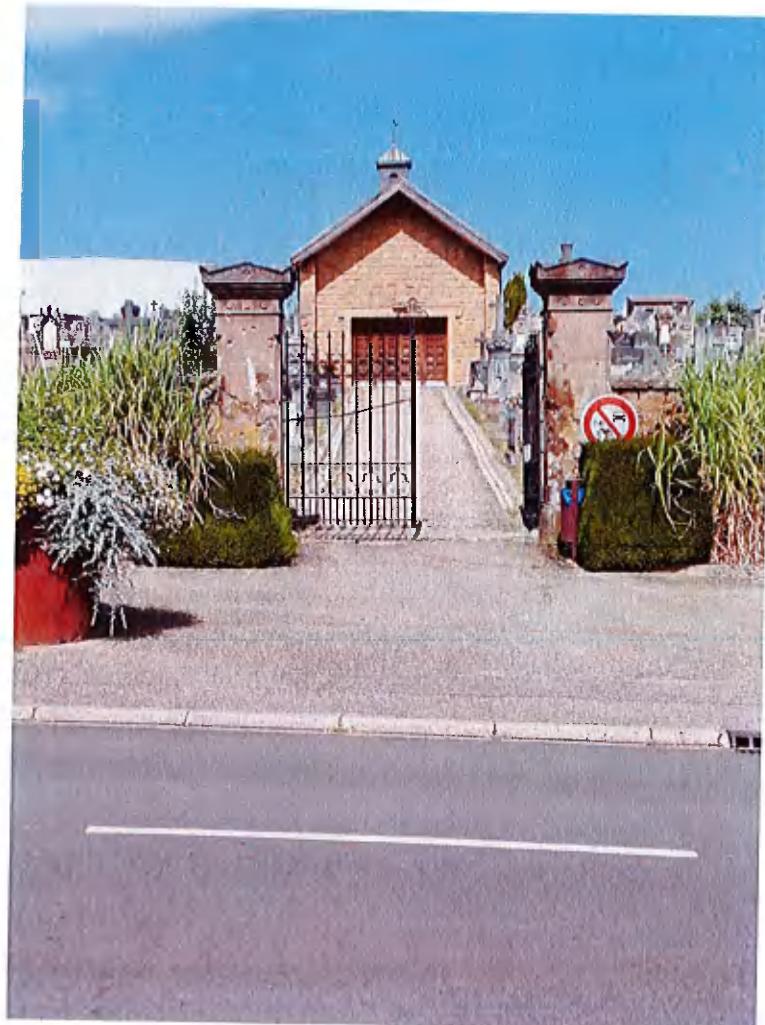


**EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL
RUE DE SARREGUEMINES A BITCHE
ENQUÊTE PUBLIQUE**



57

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

VILLE DE BITCHE

ENQUÊTE PUBLIQUE

N° E25000074/67

DU 25 SEPTEMBRE AU 24 OCTOBRE 2025

RELATIVE AU PROJET

d'extension du cimetière communal

RAPPORT D'ENQUÊTE

&

CONCLUSIONS

du commissaire enquêteur

Michel GHIBAUDO

SOMMAIRE

RAPPORT D'ENQUÊTE

| | |
|--|-------------|
| I. GENERALITES | p.05 |
| 1.1. Préambule | p.05 |
| 1.2. Objet de l'enquête | p.05 |
| 1.3. Cadre juridique de l'enquête | p.05 |
| 1.4. Nature et caractéristiques du projet | p.06 |
| 1.5. Composition du dossier d'enquête publique | p.08 |
| | |
| II. ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE | p.08 |
| 2.1. Désignation du commissaire-enquêteur | p.08 |
| 2.2. Prescription de l'enquête publique (arrêté d'ouverture de l'enquête) | p.08 |
| 2.3. Modalités de l'enquête publique (visites, réunions) | p.09 |
| 2.4. Mesures de publicité | p.09 |
| | |
| III. DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE | p.11 |
| 3.1. Permanences du commissaire enquêteur | p.11 |
| 3.2. Climat de l'enquête | p.11 |
| 3.3. Observations du public | p.11 |
| 3.4. Clôture de l'enquête publique | p.11 |
| | |
| IV. SYNTHESE ET ANALYSE DES OBSERVATIONS | p.12 |
| 4.1. Analyse des observations | p.12 |
| | |
| AVIS ET CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUR LE PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL DE BITCHE | p.14 |



Zone d'extension projetée

12 397



Zone d'extension projetée

12 397

Liste des annexes et des pièces jointes

Annexes

I . Etude hydrogéologique PWE préalable à l'extension du cimetière remise en juillet 2024.

II . Procès-verbal de synthèse et Mémoire en réponse

| | |
|---|---|
| A | Procès-verbal de synthèse des observations remis à Monsieur Le Maire de BITCHE , le 25 octobre 2025, lui demandant de bien vouloir adresser un mémoire en réponse à l'ensemble de l'expression du public. |
| B | Mémoire en réponse adressé par le Maire de BITCHE au commissaire enquêteur. |

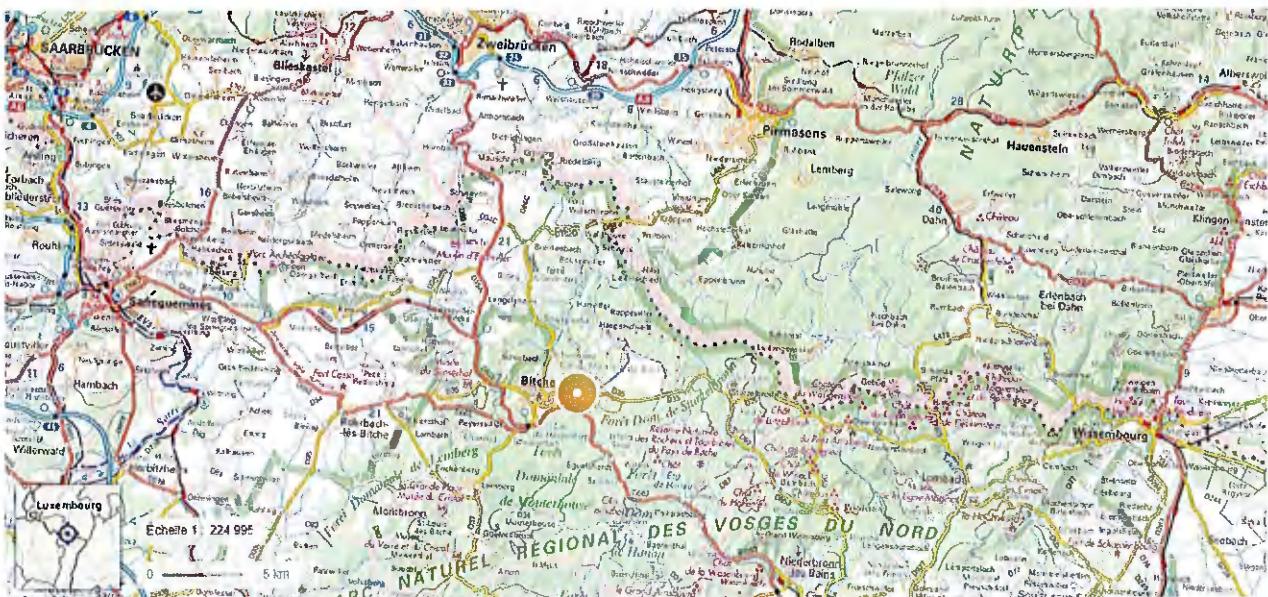
III . Liste des pièces jointes

| | |
|---------|--|
| Pièce 1 | Courrier de M. le Maire de BITCHE au Tribunal administratif de STRASBOURG en date du 12 mai 2025 , sollicitant la désignation d'un commissaire enquêteur. |
| Pièce 2 | Ordonnance n°E25000074/67 du 17 juin 2025 de Monsieur Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG, portant désignation de M. GHIBAUDO Michel en qualité de commissaire enquêteur et M Philippe HENNEQUIN en qualité de commissaire enquêteur suppléant. |
| Pièce 3 | Extraits du registre des délibérations du Conseil Municipal n° D2024_17 du 30 janvier 2024 approuvant le projet d'agrandissement du cimetière communal de BITCHE et n° D2025_43 du 26 mars 2025 approuvant la désaffection de l'emprise nécessaire à l'extension et son arpentage. |
| Pièce 4 | Echanges Mairie de BITCHE / Préfecture du 07 avril et 29 avril 2025 sur la procédure d'enquête publique , du 28s janvier et du 04 février 2025 sur la désaffection d'une partie de la cour du Groupe scolaire " Les Remparts " |
| Pièce 5 | Arrêté municipal AG/Pop/SL/2025-188/SL en date du 01 septembre 2025, prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'extension du cimetière communal. |
| Pièce 6 | Avis d'enquête publique relatif au projet d'extension du cimetière communal |
| Pièce 7 | Parutions des 2 Avis réglementaires dans Le Républicain Lorrain en date du 09 septembre et du 02 octobre 2025 et dans l'Ami Hebdo du 10 septembre et 03 octobre 2025 + Article du 09 septembre dans l'édition locale du RL. |

I. GENERALITES

1.1. Préambule

La ville de Bitche est une commune du département de la Moselle située au nord-est du département. La ville est au coeur du Parc Naturel régional des Vosges du Nord reconnu réserve de biosphère par l'UNESCO. Elle se trouve au carrefour des routes menant à l'Ouest vers Sarreguemines et Metz , au Sud vers Haguenau et Strasbourg, au Nord vers les villes allemandes de Zweibrücken et Pirmasens .Le territoire communal s'étend sur 41,13 km² et compte 5056 habitants (source INSEE 2023). Bourg-centre, elle fait partie de la communauté de Communes du Pays de Bitche qui regroupe 46 communes et compte 35 000 habitants



1.2. Objet de l'enquête publique.

La présente enquête publique a pour objet de soumettre à l'avis du public le projet d'extension du cimetière communal situé Rue de Sarreguemines à BITCHE , arrêté par délibération du conseil municipal du 30 janvier 2024.

Le maître d'ouvrage de ce projet est la Mairie de BITCHE.

1.3. Cadre juridique de l'enquête.

- Le **Code général des collectivités territoriales**, notamment ses articles L 223-1 et R 2223-1.
- L'enquête est conduite dans le respect du **Code de l'environnement**, en particulier des articles L.123-1 et à L.123-18 et R.123-1 à R.123-27. L'article L 123-1 du Code de l'environnement précise les objectifs de l'enquête publique : « L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement

mentionnées à l'article L 123-2. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision ». L'article L 123-9 fixe la durée minimale de l'enquête et les conditions de sa prolongation : « La durée de l'enquête publique est fixée par l'autorité compétente chargée de l'ouvrir et de l'organiser. Elle ne peut être inférieure à trente jours pour les projets, plans et programmes faisant l'objet d'une évaluation environnementale. L'article L 123-10 organise l'information préalable du public avant l'ouverture de l'enquête: « I-Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête informe le public. L'information du public est assurée par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concernés par l'enquête, ainsi que, selon l'importance et la nature du projet, plan ou programme, par voie de publication locale. L'article L 123-15 précise les délais et les conditions de remise et de mise à disposition du rapport d'enquête: « Le commissaire enquêteur rend son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête. Si ce délai ne peut être respecté, un délai supplémentaire peut être accordé à la demande du commissaire enquêteur par l'autorité compétente pour organiser l'enquête, après avis du responsable du projet ».

L'autorité organisatrice de l'enquête est le maire de la commune de BITCHE.

Par l'arrêté AG/Pop/SL/2025-188/SL en date du 01 septembre 2025, Monsieur le Maire, a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à l'extension du cimetière communal.

AU VU DE :

- la délibération du Conseil Municipal n°D2024_17 en date du 30 janvier 2024 approuvant le projet d'agrandissement du cimetière communal de BITCHE;
- l'ordonnance n°E25000074/67 du 17 juin 2025 de Monsieur le 1er Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG , portant désignation de M. GHIBAUDO Michel en qualité de commissaire enquêteur.

1.4. Nature et caractéristiques du projet.

Le projet d'agrandissement du cimetière communal de BITCHE a pour objectifs :

- assurer la disponibilité des places nécessaires pour les années à venir.
- Utiliser la surface libérée par la désaffectation d'une partie de l'emprise affectée à l'école élémentaire des Remparts



Découpage parcellaire dans la zone de projet

- se donner quelques années de répit, sachant qu'il reste actuellement des places libres et que le nombre de décès dans la commune est de l'ordre de 70 à 80 habitants par an, sachant que le nombre de places nécessaires est à relativiser en fonction du nombre d'inhumations et de crémations. Des places supplémentaires devraient également être récupérées dans le cimetière actuel dans le cadre du non-renouvellement de certaines concessions.

| Année | Nombre d'actes décès enregistrés | Nombre de décès ayant eu lieu hors commune | Nombre de décès recensés dans la commune |
|-------|----------------------------------|--|--|
| 2020 | 164 | 57 | 107 |
| 2021 | 149 | 44 | 105 |
| 2022 | 144 | 55 | 89 |
| 2023 | 126 | 48 | 78 |
| 2024 | 109 | 36 | 73 |

Nombre de décès dans la commune au cours des 5 dernières années

1.5. Composition du dossier d'enquête publique

Compte tenu du contexte, une évaluation environnementale n'a été jugée pas nécessaire dans le cas présent.

Le dossier d'extension du cimetière mis à l'enquête se compose des éléments suivants :

- Arrêté d'ouverture de l'enquête publique
- Délibérations du Conseil municipal du 30 janvier 2024.
- Annonces légales
- Avis d'enquête publique
- Plan de projet d'extension en vue générale
- Plan de projet d'extension avec zones 35 mètres
- Etude hydrogéologique préalable à l'extension d'un cimetière.

II. Organisation de l'enquête publique

2.1. Désignation du commissaire-enquêteur

Par ordonnance n°E25000074/67 du 17 juin 2025, Monsieur Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné M. GHIBAUDO Michel en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

2.2. Prescription de l'enquête publique (arrêté d'ouverture de l'enquête)

Par l'arrêté municipal AG/Pop/SL/2025-188/SL en date du 01 septembre 2025, M. le Maire prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'extension du cimetière communal , Rue de Sarreguemines à Bitche.

2.3. Modalités de l'enquête publique (visites, réunions)

La prise de contact avec Monsieur Benoît KIEFFER, Maire de BITCHE et les Services a eu lieu le 29 juillet 2025 en Mairie. Au cours de cette réunion le projet a été présenté au Commissaire enquêteur et le Dossier de l'Enquête publique lui a été remis.

Les modalités de l'organisation de l'enquête publique ont été arrêtées en liaison avec la commune de BITCHE lors d'une réunion tenue le 19/08/2025 avec Mme Simone LOSTETTER et M Claude GASSMANN , du Service des Affaires Générales. A cette occasion, les contours de l'arrêté municipal ont été élaborés et une visite du site du cimetière communal organisée.

Le 01 septembre 2025 , les avis à paraître dans la presse et l'avis de l'enquête destiné à l'affichage ont été établis avec les Services et validés par le Commissaire enquêteur lors d'une réunion de travail téléphonique .

Le 25/09/2025, le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur a été mis en place à l'ouverture de l'enquête publique, en Mairie.

Les permanences du commissaire enquêteur ont été arrêtées en fonction des jours et horaires d'ouverture de la mairie.

Le dossier d'enquête, préparé par la commune de BITCHE, a été visé par le commissaire enquêteur. Il est destiné à être mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique, soit du 25 septembre au 24 octobre 2025 en Mairie et sur le site de la commune. Le registre d'enquête publique paraphé par le commissaire enquêteur, est joint au dossier d'enquête et à disposition du public pour toute question ou observation.

La réception du public est prévue dans la salle du conseil municipal, au sein de l'hôtel de ville.

2.4. Mesures de publicité

Publications dans la presse

La publication de l'avis d'enquête publique dans la presse a été réalisée 15 jours avant le début de l'enquête et insérée de nouveau dans les 8 premiers jours de celle-ci dans le Républicain Lorrain et l'Ami Hebdo.

Un article sur cette enquête publique a également été publié dans l'édition locale du Républicain Lorrain le 09 septembre 2025 après une présentation de l'Enquête publique au correspondant local par le Maire et le Commissaire enquêteur.

Affichage

L'avis d'enquête a été apposé sur les panneaux d'affichage administratif de la commune 15 jours avant le début de l'enquête et sur les 4 portes d'accès au cimetière.

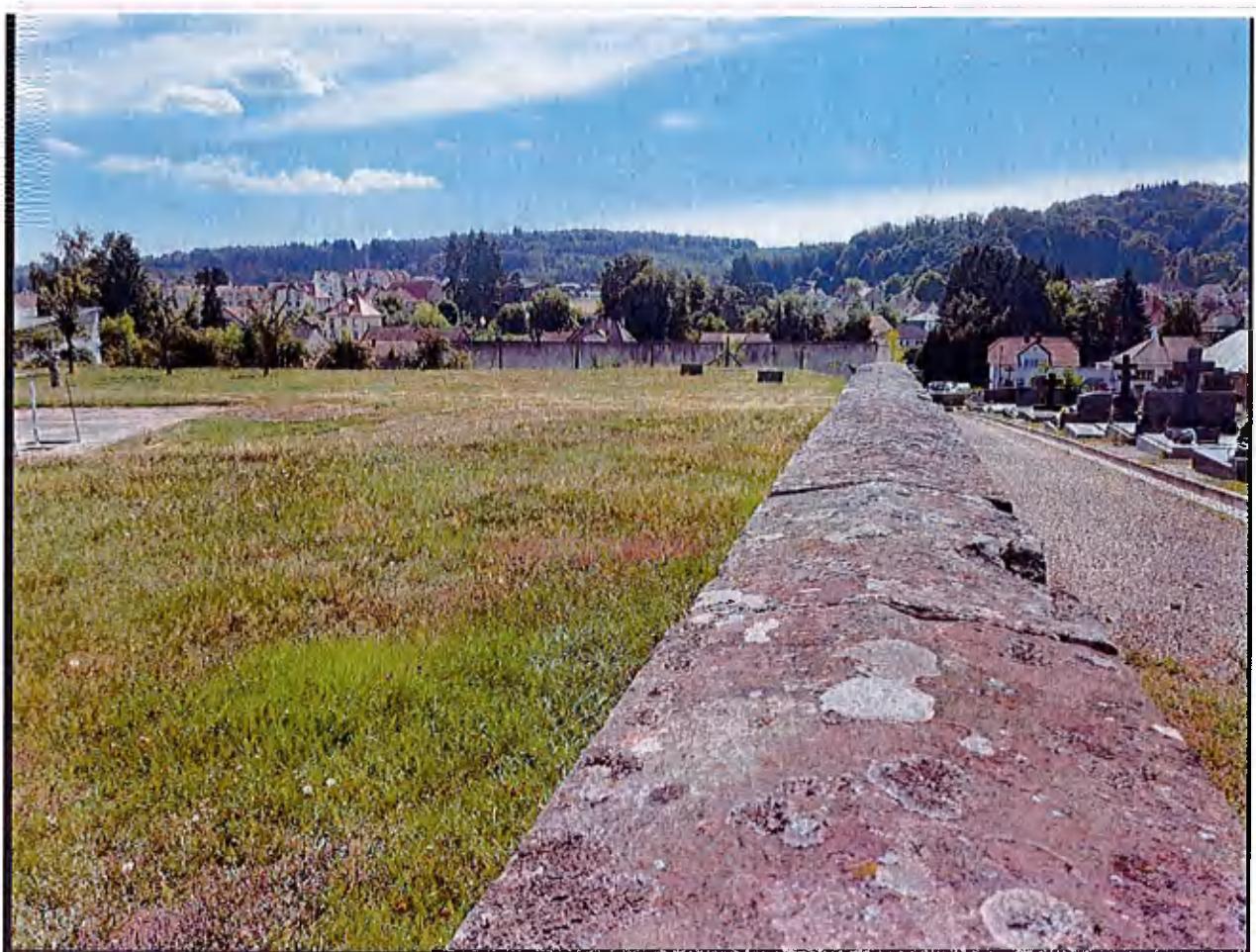
Contrôle de l'affichage : le commissaire enquêteur a constaté que l'affichage réglementaire était en place lors de chaque permanence.

Autres supports d'information

Nous avons personnellement constaté la mise en ligne de l'avis d'enquête sur le site internet de la commune de BITCHE .

Les plans du projet de d'extension du cimetière ont été mis à disposition en Mairie et sont restés accessibles au public pendant toute la durée de l'enquête.

Un dossier complémentaire établi par les Services de la Mairie était aussi à disposition du public , reprenant le contexte procédural et une présentation du contexte du projet d'extension.



III. DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

3.1. Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur a tenu, dans les locaux de la mairie de BITCHE, les permanences suivantes :

- le jeudi 25 septembre 2025, de 10h00 à 12h00
- le mercredi 08 octobre 2025 de 10h00 à 12h00
- le vendredi 24 octobre 2025 de 14h00 à 16h00.

3.2. Climat de l'enquête

Au cours de cette enquête où la participation du public a été très peu fournie , le climat était serein.

3.3. Observations du public

Aucune observation n'a été recueillie sur le registre d'enquête mis à la disposition du public, seul un courriel a été reçu de Monsieur REMY Laurent de BITCHE avec ses observations et questionnements sur le projet d'extension du cimetière en date du 21 octobre 2025.(l'intégralité des observations a été regroupée dans le registre d'enquête par le commissaire enquêteur).

3.4. Clôture de l'enquête publique

L'enquête a été close le 24 octobre 2025 à l'issue de la procédure de consultation du public et conformément aux termes de l'arrêté municipal.

IV. SYNTHESE ET ANALYSE DES OBSERVATIONS

4.1. Analyse des observations

Pour faire suite aux observations recueillies au cours de l'enquête, un procès-verbal de synthèse a été transmis à la commune de BITCHE le 2 octobre 2025 ([annexe A](#)).

La commune nous fait retour de son mémoire en réponse par voie électronique le 06 novembre 2025 ([annexe B](#)).

Concernant les observations formulées par M. REMY Laurent, la commune nous a communiqué les éléments suivants tant sur le dossier d'enquête que sur le projet d'extension :

1) Concernant les demandes chiffrées, la Ville a apporté des éléments de réponse par secteur du cimetière actuel sur le nombre de concessions disponibles par rapport au total

- * Ancien cimetière catholique 20 à 30 / 730
- * Nouveau cimetière catholique 3 / 600
- * Cimetière protestant 40/46 pouvant également être proposées pour catholiques
- * Carré musulman 12 / 135
- * Columbarium 26 / 102 cases libres

Observations du commissaire enquêteur à la réponse apportée :

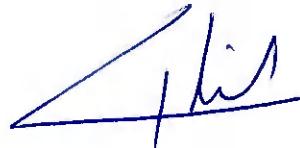
la réponse de la mairie apporte des éléments assez précis qui n'appellent aucun commentaire.

2) Concernant le projet d'extension, il est rappelé par la Mairie qu'un tel projet est prévu de longue date , que la surface précise ne sera connue qu'après l'autorisation d'extension qui générera un relevé topographique , mais qu'elle sera proportionnée aux nombre voulu d'emplacements , à savoir environ 200 et n'aura aucun impact sur la vie scolaire. Les besoins déjà identifiés permettront prioritairement la création d'un nouveau carré musulman et la création d'un ossuaire hors sol. Pour ce qui est de la proximité scolaire , il est également précisé qu'un projet de regroupement scolaire avec transfert de l'école des Remparts vers une autre entité scolaire existe et donc répondra à la préoccupation évoquée par M. REMY. Quant aux aménagements de l'extension , la Mairie indique qu'ils seront concrétisés au moment opportun et précisés avant leur mise en œuvre.

Observations du commissaire enquêteur aux réponses apportées :

La commune a donné des réponses qui, si elles ne répondent pas point par point aux demandes de M. RÉMY, apportent des réponses permettant d'avoir une vision globale correcte de l'état des lieux actuel du cimetière et des besoins à venir. Les possibilités offertes par le foncier de l'École des Remparts permettront de disposer de la surface nécessaire au projet d'extension sans créer de soucis à la vie scolaire et les aménagements indispensables à ce partage de l'espace seront arrêtés au moment opportun de la réalisation de ce projet.

BERTRANGE, le 18 novembre 2025



Michel GHIBAUDO
Commissaire Enquêteur

Conformément aux dispositions de l'article R.123-19 du code de l'environnement : « le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête consigne, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. »

AVIS ET CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUR LE PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE DE LA COMMUNE DE BITCHE

Cette enquête publique porte sur le projet d'extension du cimetière de la commune de BITCHE, rue de Sarreguemines.

L'objet du projet d'extension du cimetière de la commune de BITCHE a pour objectif de :

- répondre aux besoins prévisionnels en emplacements des prochaines années.
- utiliser pour ce faire une partie de la cour de l'école des Remparts jouxtant le cimetière et représentant une superficie estimée à 1810 m², permettant d'accueillir 200 emplacements.
- répondre à l'urgence car, sans tenir compte des places éventuellement récupérées par le truchement de la fin des concessions, restent disponibles seulement 3 emplacements au cimetière catholique, 12 dans le carré musulman, 40 au cimetière protestant et 26 cases au columbarium.
- constituer une solution satisfaisante en complément de la construction d'un nouveau cimetière forestier qui a déjà été envisagée en Conseil municipal.

Après une étude attentive du projet d'extension du cimetière de BITCHE et au terme de l'enquête menée, je considère que :

Concernant la procédure de l'enquête publique

- ✓ Une présentation de l'Enquête publique a été faite au correspondant local du Républicain Lorrain par le Maire et le Commissaire enquêteur et a donné lieu à un article dans l'édition locale du 09 septembre 2025.
- ✓ La publicité a été effectuée dans deux journaux locaux diffusés dans le département, dans les délais légaux.
- ✓ Les modalités et l'avis d'enquête, ont été diffusés sur le site Internet et les panneaux d'affichage de la commune, permettant d'informer le public.
- ✓ Les pièces du dossier d'enquête étaient consultables sur le site internet de la ville ainsi qu'en mairie, les observations pouvaient être consignées sur le registre déposé en mairie, adressées par voie postale en mairie ou par voie électronique.
- ✓ La publicité ainsi que l'affichage ont été vérifiés, par le commissaire enquêteur notamment lors de ses permanences.
- ✓ Le dossier d'enquête et le registre ont été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.
- ✓ Le commissaire enquêteur a tenu trois permanences de six heures au total conformément au calendrier prévu.
- ✓ Le commissaire enquêteur, conformément à l'article R 123-18 du code de l'environnement, a remis au maître d'ouvrage le procès-verbal des observations le 25 octobre 2025 soit le lendemain de la clôture de l'enquête. La commune a fait parvenir son mémoire en réponse le 06 novembre 2025, soit dans le délai de 15 jours suivant la transmission du procès-verbal.
- ✓ Il en résulte un bon respect des règles de la procédure d'enquête.

Concernant le déroulement de l'enquête

Après une étude approfondie du projet d'extension du cimetière, une visite détaillée de celui-ci et des abords, une analyse des observations et propositions de M. REMY, seul intervenant dans cette enquête , et réponses de la Ville, il ressort que :

- ✓ L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions ;
- ✓ Au cours des permanences , le commissaire enquêteur n'a reçu aucune visite et seul un résident de BITCHE s'est exprimé par courriel ;

Concernant le fond du projet :

- ✓ L'intérêt général du projet d'extension du cimetière communal me paraît indiscutable puisque sa volonté est de :
 - *Répondre à un besoin et une urgence avérés en ce sens que peu de places restent disponibles et que le nombre de décès constatés chaque année montre que la capacité d'accueil des corps inhumés est proche de la saturation. Il y a donc nécessité d'entreprendre des travaux d agrandissement dans les meilleurs délais.*
- ✓ L'enquête publique n'a abouti à la prise en considération de demandes que d'un seul administré, qui a reçu des compléments d'informations.
- ✓ Concernant l'acceptation sociale, au regard de la population communale, la participation à l'enquête publique est restée très faible malgré la mise en place d'une bonne communication. On peut donc estimer, au vu du temps laissé à la concertation et de l'absence d'opposition au projet sur ses thèmes porteurs, que celui-ci ne soulève aucune opposition à sa réalisation .
- ✓ Concernant la qualité de vie des riverains du cimetière, elle ne devrait pas être plus impactée qu'auparavant puisque l'extension ne vient que prolonger le cimetière existant ne créant pas de troubles supplémentaires. Les projets d'aménagement et leur modalité d'application future assureront une bonne séparation avec l'école attenante.
- ✓ Les études géotechniques et hydrogéologiques ne soulèvent pas d'obstacles à la réalisation de cette extension, au regard des critères topographiques et géologiques, au regard de la qualité des terrains, des critères hydrogéologiques ou des critères d'hygiène publique.

Au regard des documents présentés à l'enquête publique,
des avis émis, des réponses circonstanciées aux observations émises au cours de l'enquête,
détaillées dans le Mémoire en réponse de la Commune et dans le présent Rapport ,
je considère que le projet d'extension du cimetière proposé par la Ville de BITCHE est
conforme aux objectifs affichés.

Compte tenu des raisons ci-dessus développées,
Et, en conséquence, j'estime être en mesure de pouvoir émettre :

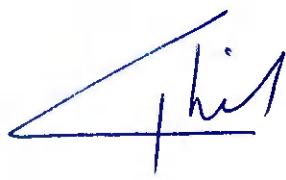
UN AVIS FAVORABLE au projet d'extension du Cimetière de la Commune de BITCHE

Je rappelle les dispositions de l'article L.2223-1 du CGCT qui stipule qu'une autorisation préfectorale est nécessaire dans le cas d'espèce, lorsque les conditions cumulatives suivantes sont réunies :

- dans une commune urbaine
- à l'intérieur du périmètre d'agglomération
- à moins de 35 mètres des habitations.

Fait à BERTRANGE,

le 18 novembre 2025



Le Commissaire Enquêteur

Michel GHIBAUDO